

ON LÂCHE RIEN ! GRÈVONS ET MANIFESTONS ENSEMBLE LE 20 FÉVRIER

LE COMBAT pour le retrait de la réforme des retraites s'est inscrit dans le temps et a renouvelé ses formes de mobilisations : jetés d'outils, retraites aux flambeaux, chorégraphie des Rosies « À cause de Macron ! » au sujet de la retraite des femmes grandes perdantes de la réforme, action pour la reconnaissance de la pénibilité dans la fonction publique devant l'Opéra Garnier à Paris le 5 février... Outre les manifestations de masse (cortèges fournis du 6 février), les actions de visibilité, festives et animées, se sont multipliées. Le débat parlementaire débute à l'Assemblée nationale le 17 février. Dans la déclinaison de l'accord interprofessionnel, l'intersyndicale Fonction publique Solidaires, CGT, FO, FSU, FA-FP appelle à la grève et à la manifestation le **20 février**. Sur la retraite des femmes, des initiatives et actions seront menées le **8 mars** et autour de cette date.

Des fonctionnaires retraités dans la pauvreté...

En 2018, la pension moyenne mensuelle était de 1 272 € dans la fonction publique territoriale (76 % de C), de 1 549 € dans la fonction publique hospitalière (33 % de A, 19 % en B) et de 2 223 € dans la fonction publique de l'État (56 % de catégorie A). Ces retraites sont calculées sur la base des 6 derniers mois du traitement indiciaire, en appliquant un taux fixe et garanti de 75 % du traitement brut hors primes. Que deviendront ces retraites, calculées dans un système à points sur l'ensemble de la rémunération versée, primes incluses, sur les 43 ans de carrière, sans connaître la valeur du point à la date de liquidation de la retraite ? Pour quiconque, aucune garantie du taux de remplacement contrairement au système antérieur. Il est donc évident que les retraites peuvent glisser en dessous du SMIC (1 200 € nets) pour une carrière complète pour les fonctionnaires de catégorie C (exemple de la Territoriale, qui rassemble près de 2 millions de fonctionnaires), et avoisiner le seuil de pauvreté (situé à 60 % du salaire médian soit 1 046 €).

... Retraites des femmes en berne

DÉJÀ DANS LE SYSTÈME ACTUEL, du fait de carrières heurtées (congé parental, temps partiel...), **les femmes dans la fonction publique sont plus nombreuses que les hommes à partir avec une décote** dans les trois versants de la fonction publique (15,3 % à l'État, 7,4 % dans l'Hospitalier et 9,3 % dans le Territorial), avec un taux moyen de décote de 11 % (État et Hospitalier) à 13 % (Territorial). **La réforme des retraites va encore dégrader cette situation, avec une décote de 5 % par année manquante**, alors que l'âge d'équilibre (financier) sans décote est établi à 65 ans dans les études d'impact annexées au projet de loi (bien qu'annoncé à 64 ans initialement).

Équilibre financier des retraites ? Le gouvernement construit le déficit !

12 MILLIARDS d'€ à trouver pour combler le déficit des retraites, clame le gouvernement. Mais c'est **ce même gouvernement qui a transformé en 2019 les 20 milliards d'€ annuels de CICE en exonérations pérennes de charges sociales**. Il exerce ainsi une contrainte à la baisse sur le niveau des retraites. Des solutions, il y en a pour financer les retraites, en commençant bien sûr par la remise en cause de ces exonérations. Solidaires a des propositions : **avec l'intersyndicale, nous organiserons en mars une contre conférence nationale sur le financement** du système de retraite actuel et son amélioration. Elle sera déclinée localement.

**Continuons sans trêve
toutes et tous ensemble
le combat pour le retrait
de la retraite à points !
Ne lâchons rien !**



14 février 2020

